

Carte professionnelle de santé : le feu passe au vert

A responsabilités nouvelles, outils nouveaux.
L'organisation du système de santé français entraîne de fait l'informatisation des médecins généralistes.

L'instauration d'une convention entre l'Etat et les médecins généralistes (55.000 issus de la médecine ambulatoire et 60.000 omnipraticiens) a clarifié leurs rôles et leurs responsabilités dans le système français de santé. Ces praticiens auront en charge le premier recours, la coordination, et s'engageront sur les résultats économiques du dispositif. « Cette convention - par rapport à la précédente qui n'était qu'une convention tarifaire - est un nouveau défi qui consiste pour nous à maîtriser la croissance des dépenses de santé et non leur décroissance », explique Pierre Coste, secrétaire général du syndicat MG France, qui rassemble la majorité des médecins généralistes. Selon Pierre Coste, à partir du moment où les missions de chacun sont clairement définies, la mise en place d'un système d'information est justifiée, tout comme l'adoption de la carte professionnelle de santé, l'informatisation des professionnels de santé et l'instauration de la carte santé pour les patients. CQFD.

Le calendrier prévoit notamment pour cette année la définition du concept général et la vérification de celui-ci sur des sites pilotes (Mâcon, Strasbourg), la mise en réseau des professionnels à partir de 1997 avec, en vue, l'informatisation des professionnels de santé en 2000. « C'est la notion de réseau qui change tout, insiste Pierre Coste, car à partir du moment où nous disposerons d'un système d'information organisé, comme cela est le cas pour les centres 15 (urgences), nous avons besoin d'outils pour organiser et faire circuler l'information. »

Sécurisation

De son côté, Gilles Taib, directeur du GIP CPS (Carte de professionnel de santé), estime que l'on va vers « un

monde médical ouvert alors que nous étions dans un système fermé ». Le GIP CPS est chargé d'émettre, de gérer et de promouvoir une carte unique pour tous les professionnels de santé. Ce monde ouvert dont parle Gilles Taib est un système reliant entre eux les médecins de ville, les hôpitaux, les laboratoires, etc., qui vont pouvoir dialoguer en toute sécurité grâce à la CPS. Celle-ci sera utilisée par l'ensemble de la profession (médecins, laboratoires de biologie, infirmières, pharmaciens, etc., soit environ 1,2 million de personnes). « Il s'agit d'une véritable carte d'identité professionnelle, une sorte de passeport, qui sécurisera l'accès aux informations entre les professionnels de santé », explique Gilles Taib.

La carte regroupera des informations sur les différentes activités du professionnel ainsi que celles permettant son identification. Elle devra également être compatible avec l'ensemble des systèmes utilisés puisqu'il n'est pas question d'imposer une marque commune.

Reste maintenant à convaincre l'ensemble des acteurs du bien-fondé de cette réforme encore crainte par toute une frange de la profession qui met en avant les coûts d'investissements de l'informatique médicale. D'ores et déjà, un fonds de modernisation, disposant d'une cagnotte de 1 milliard de francs, doit permettre l'acquisition des lecteurs de cartes, des serveurs, de leur maintenance et de la formation des médecins. Un fonds alimenté par une « contribution exceptionnelle » des médecins en 1996, qui, selon les cas, ira de 6.000 francs à 15.000 francs.

Quant au coût unitaire de la carte - qui restera la propriété du GIP CPS -, si l'on ne sait pas encore par qui elle sera payée, Gilles Taib promet que son coût sera inférieur à celui d'une Carte bleue (120 francs). B. L. ●

La carte Sesam Vitale réactivée

Avec le lancement de la carte des professionnels de la santé, la carte Sesam Vitale redevient d'actualité alors que les expériences menées étaient plutôt décriées : « La carte santé ? Les Français l'ont rêvée et les Allemands l'ont adoptée », ironise le docteur Stéfan Darmoni, consultant au CNEH (Centre national de l'équipement hospitalier).

Des expérimentations grandeur nature ont démarré en 1990 dans 7 villes (Boulogne-sur-Mer, Rennes, Lens, Blois, Charleville-Mézières, Bayonne et Evreux). Avec la mise en place progressive de la chaîne d'informatisation des professionnels de santé, Sesam Vital devient donc un des maillons du système d'information.

Pour Pierre Maugin, directeur marketing santé chez Sligos, impliqué dans la carte des professionnels de santé, « la généralisation de la carte santé pour les patients suivra le même rythme de croissance que la carte bancaire » : 20 millions d'utilisateurs et 500.000 commerçants, des chiffres qui respectivement sont pratiquement

identiques pour le « marché » la carte santé. « Mais, rappelle Pierre Maugin, il a fallu attendre vingt ans pour que les transactions commerciales passent de 100 % papier à 3 % aujourd'hui. »

Cette carte à puce, gérée par le GIE Sesam Vitale regroupant la CNAM, la Mutualité sociale agricole et divers régimes spéciaux d'assurance et organismes mutualistes, est appelée à remplacer le dossier médical papier et donc la feuille de maladie remplie par les médecins et les pharmaciens. Pour assurer la confidentialité, ce dossier ne contient que des renseignements médicaux bénins, comme les allergies, et les numéros de ceux qui détiennent les informations vitales (antécédents médicaux, etc.).

Seul vrai handicap, le redéploiement éventuel des emplois dans les caisses d'allocations familiales. Chaque année, un peu plus d'un milliard de feuilles de soins sont établies et traitées manuellement, à un coût unitaire de 25 francs alors que celui tomberait à environ 5 francs s'il était effectué électroniquement. B. L. ●